

Fonds de soutien exceptionnel « Manche Solidarité Proximité 2020 »

Règlement au 29 avril 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, le Département de la Manche a décidé la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel d'un million d'euros (fonctionnement investissement).

Bénéficiaires

Le fonds de soutien « Manche Solidarité Proximité 2020 » entend répondre à l'ensemble des structures manchoises, employeuses ou non, dans le champ de la culture, du sport, de la jeunesse et de l'économie solidaire qui font face à l'annulation d'événement et/ou à des difficultés financières (fonctionnement).

Procédure

Un formulaire spécifique est à compléter en ligne à l'adresse suivante : https://enquetes-enligne.manche.fr/SurveyServer/s/DMOD/aide_covid/ouverture.htm

Nature de l'aide

L'appui du Département se fera au cas par cas via une subvention exceptionnelle et/ou une avance de trésorerie et/ou sous d'autres formes selon la nature des besoins exprimés.

Une adresse mail générique a été mise en place pour répondre aux interrogations des structures : solidariteproximite2020@manche.fr

Modalités d'instruction

L'instruction des demandes sera réalisée au fil de l'eau par les services compétents sur la base des éléments renseignés dans le formulaire et des documents transmis.

L'instruction consistera en une analyse fine des comptes (recettes et dépenses) et de la sincérité du budget, notamment au regard des co-financements ou des aides spécifiques nationales sollicitées dans le contexte de la crise sanitaire.

Un travail de concertation sera conduit avec les autres collectivités locales.

Modalités de validation

Une pré-analyse sera effectuée par les services référents en lien avec la thématique.

Un examen sera réalisé par les groupes de travail des élus départementaux « sport et culture » pour leur domaines d'interventions. Les structures relevant d'autres champs de l'économie sociale et solidaire seront traitées par les commissions existantes.

Chaque proposition d'accompagnement sera soumise au vote de la commission permanente du Département qui se réunit chaque mois.

Critères d'appréciation

Le soutien du Département dépendra des problématiques financières rencontrées et directement liées à la crise sanitaire.

Calendrier

Le formulaire est accessible à partir du 15 avril et jusqu'au 31 octobre 2020. Les dossiers seront présentés sur les commissions permanentes de juin à décembre 2020.